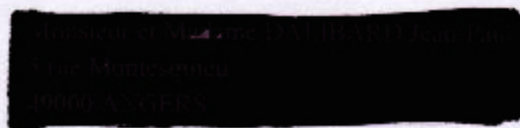




Angers Ville d'Angers

Angers, le 10 novembre 2008

PREMIERE ADJOINTE AU MAIRE



Objet : Illuminations de Noël.
N/Réf. : VDGE-08-50865 NL/MHP.
Dossier suivi par Nicolas LEGRAND - Tél. : 02.41.21.54.03 - Fax : 02.41.21.55.49.

Madame, Monsieur,

Vous m'avez envoyé un coupon-réponse afin d'attirer mon attention sur les illuminations de Noël, et j'y vois comme un encouragement à la politique de la Ville d'Angers en matière d'illuminations.

En effet, et vous pourrez le constater, les décors de la Ville d'Angers sont tous réalisés en utilisant la technologie des diodes électro-luminescentes (LED), à la consommation électrique particulièrement faible.

Les économies réalisées ont permis de financer ces décors dont le fonctionnement est aussi limité dans le temps (6 semaines) et dans l'espace. Ainsi, seules les rues piétonnes, certaines artères du centre et des places de quartiers sont décorées. A titre de précision, ces zones sont déjà éclairées tout au long de l'année.

Votre préoccupation de maîtrise des consommations énergétiques est déjà fortement inscrite dans le cadre de la politique de développement durable de la Ville d'Angers, et cela s'est traduit en 2008 par une première installation de candélabres d'éclairage public alimentés par panneaux photovoltaïques, promenade Yolande d'Aragon.

Espérant que vous serez convaincus de notre engagement,

Je vous prie de recevoir, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.



Caroline Land Humeau

Bernadette CAILLARD-HUMEAU